

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
10	11	10

◆ ◆ ◆ ◆

Date de convocation : 08 novembre 2020

DÉLIBÉRATION : N° 05-22-2020

OBJET :

Rénovation énergétique de la mairie

**Le 13 novembre 2020
A 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés - DELEZAIVE Renée

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Madame le Maire informe à l'Assemblée qu'il est urgent de faire des travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Ces travaux concernent le crépi, le changement des menuiseries ainsi que les volets, la porte d'entrée et l'isolation de la toiture. Le résultat du résumé de l'étude DPE Mairie Cox faite par Activ'Expertise est inquiétant et des travaux sont nécessaires pour obtenir des gains énergétiques.

Après consultation suivant la procédure adaptée visée à l'article 28 du CMP, les entreprises suivante ont été retenues :

Désignation	Nom de l'entreprise	Adresse	Montant HT
Menuiserie	SARL Les Associés	31480 CADOURS	27 704.00
Isolation toiture	CENTRE INFO CONSEIL	31170 TOURNEFEUILLE	9 650.00
Crépi	EURL PENTEADO	31530 Bretx	25 544.50

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTE de faire les travaux pour la somme de **62 898 .50 € HT (75 478.20 € TTC)**.

DEMANDE à l'Assemblée Départementale le maximum de subvention pour ces travaux.

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
